

**Complément d'avis n° 2020/01-14
relatif à l'accréditation de Télécom Saint-Etienne de
l'Université de Saint-Etienne**

Objet de la demande d'accréditation

Analyse de la demande de mise en place de l'apprentissage en 3eme année du cycle ingénieur de la formation d'Ingénieur diplômé de Télécom Saint-Etienne en formation initiale sous statut étudiant

- Vu la demande présentée par Télécom Saint-Etienne de l'Université de Saint-Etienne ;
- Vu le rapport établi par Patrick BOUVIER (membre de la CTI et rapporteur principal), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 juillet 2022 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un avis favorable à la mise en place de l'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme d'ingénieur de Télécom Saint Etienne en formation initiale sous statut étudiant.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022



La présidente
Elisabeth CRÉPON